

Décembre 2021 | Allocution du président Éric Gingras

## Faire les choses autrement

À l'ouverture du conseil général (CG), le président de la CSQ, Éric Gingras, a rappelé qu'en dépit des critiques formulées cet automne par différents journalistes et personnalités politiques, les organisations syndicales et les moyens de pression, comme la grève, demeurent pertinents et légitimes.

Même si répliquer aux commentatrices et commentateurs serait facile, « être en mode réaction est un piège », croit-il. Avec un gouvernement qui fait de la « vieille politique », il faut trouver de nouvelles stratégies afin « d'occuper l'espace public selon notre propre plan ».

Au cours des derniers mois, la CSQ a notamment dénoncé l'article 23 introduit au projet de loi n° 2 modifiant le Code civil en matière de filiation, qui portait atteinte aux droits des membres des communautés LGBTQ+.

Ce projet de loi, qui vise une réforme plus large du droit de la famille, comporte aussi tout un volet sur la violence conjugale, « une recommandation importante de notre congrès », a-t-il rappelé. Les nouvelles dispositions de la Loi sur la santé et la sécurité du travail introduisent une obligation d'agir pour les employeurs en cas de violence conjugale, « ce qui constitue une avancée significative du PL59 même si, dans l'ensemble, il n'est pas à la hauteur des besoins ».

Éric Gingras a abordé le climat qui s'envenime chez SOS violence conjugale, dont le personnel syndiqué est sans contrat de travail depuis plus d'un

an et demi. « Pour un partenaire gouvernemental dans la lutte contre la violence faite aux femmes, c'est assez déplorable! », a-t-il dit.

Question de conflit de travail, la petite enfance et les négociations dans les CPE ont évidemment marqué l'automne. Le président a souligné la mobilisation extraordinaire, la détermination et la grande solidarité des travailleuses.

Plusieurs autres dossiers sont dans la mire de la Centrale, selon Éric Gingras, et parmi ceux-ci, on trouve « l'étude du projet de loi portant sur le Protecteur national de l'élève, qui soulève des enjeux pour le réseau scolaire; les négociations pour nos collègues du Nord, qui sont au point mort alors que nous préparons déjà la prochaine négociation; la pénurie de main-d'œuvre, qui sera au centre de la joute politique de la prochaine session parlementaire; le projet de loi n° 19, qui modifie 27 lois et pourrait affecter plusieurs facettes de notre système de santé et de services sociaux. Il ne faut pas perdre tout cela de vue! »

Lisez l'[allocution complète](#) du président. Vous pouvez aussi consulter son édito sur [Instagram](#).



Éric Gingras

Photo: François Beauregard

# La CSQ se dote d'un plan d'action 2021-2024

La délégation du CG a adopté le nouveau plan d'action 2021-2024 élaboré sous le thème « Solidaires dans le changement ».

## CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le plan d'action 2021-2024 propose 4 axes :

### ✓ Axe 1 – Le droit des femmes à une réelle égalité

L'objectif de cet axe consiste à atteindre une véritable égalité pour les femmes qui ont été plus nombreuses à perdre leur emploi lors de la crise sanitaire dans des secteurs d'activité à prédominance féminine. La crise a mis en lumière la fragilité des gains obtenus par les femmes au cours des dernières décennies.

### ✓ Axe 2 – Les acteurs du secteur public au centre de la relance

L'objectif de l'axe 2 consiste à placer le secteur public au centre de la relance socioéconomique. Les compressions exercées depuis des décennies ont mis à mal nos réseaux. Ces compressions se traduisent par une dégradation constante des conditions de travail et des pénuries de personnel qui ont affaibli nos réseaux publics et, par le fait même, la société.

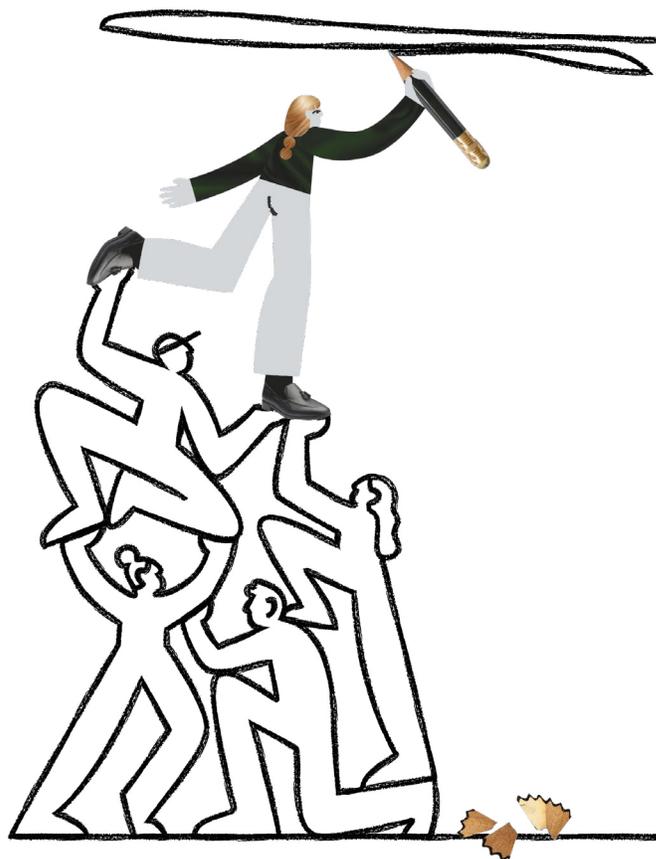
### ✓ Axe 3 – Les lois du travail et de protection sociale doivent suivre les nouvelles réalités du travail

L'objectif de cet axe consiste à obtenir que les lois du travail et les lois de protection sociale soient adaptées aux nouvelles réalités du marché du travail. Plusieurs formes de relations d'emploi « non traditionnelles » (temps partiel, à durée déterminée, par l'entremise d'agences, etc.) ont émergé plus de 20 ans avant la crise sanitaire. Les lois du travail doivent s'y adapter, tout comme les lois sociales pour lesquelles des modifications substantielles doivent être apportées.

### ✓ Axe 4 – Le militantisme dans un monde transformé

L'objectif de ce dernier axe consiste à mieux rejoindre nos membres, à mieux les soutenir dans leur militantisme. La crise sanitaire a mis un frein aux rassemblements, et nous sommes

confrontés à de nouvelles règles qui compromettent le militantisme alors qu'il est reconnu que la syndicalisation est en soi un moyen de protection sociale. Ce moyen, pour demeurer efficace, doit être adapté à la nouvelle réalité du monde du travail.



## Poursuite du plan d'action 2018-2021

La pandémie ayant malheureusement ralenti le déploiement du plan d'action 2018-2021, un nouvel échéancier échelonné tout au long du triennat 2021-2024 a été adopté afin de finaliser les étapes restantes. Ce nouveau calendrier permettra de développer toutes les phases du plan d'action 2018-2021.



Photo iStock

# Lancement de la plateforme ACTES

**Le Mouvement ACTES a présenté la certification ACTES en collaboration avec ÉcoÉcoles, qui permet aux établissements d'enseignement membres du réseau de réduire leur empreinte écologique, de mesurer les résultats obtenus grâce aux actions posées et d'obtenir une reconnaissance sous forme de certification.**

Grâce à une plateforme Web, les enfants, les élèves, les étudiantes et étudiants ainsi que les différentes catégories de personnel de l'éducation, de la petite enfance à l'université,

peuvent concevoir ensemble un plan d'action pour l'environnement pour leur établissement, en choisissant des actions qui contribuent à son cheminement vers la certification ACTES.

Le site permet aux institutions d'établir un plan d'action personnalisé ou préétabli. Une série d'actions environnementales (par exemple : planter des arbres, créer un jardin, réduire sa consommation d'eau, etc.) ainsi que des conseils pour les mettre en œuvre sont proposés.

ACTES travaillent également en collaboration avec ÉcoÉcoles à développer du contenu et des outils en lien avec les objectifs du Mouvement.

## EN SAVOIR PLUS

Consultez le site du **Mouvement ACTES** ou contactez l'équipe ([actes@lacsq.org](mailto:actes@lacsq.org) ou 1 877 850-0897 poste 3190).

## ■ Cohésion interne à la CSQ

# Mise en place d'un comité de pilotage

Dans le cadre de la démarche de réflexion sur la cohésion interne à la CSQ, un comité de pilotage est mis sur pied afin de conduire les travaux. Ce comité a comme objectif de définir les enjeux liés à la cohésion, et d'identifier des pistes de solution et des actions à

poser afin de rallier les organismes affiliés et de raffermir le sentiment d'appartenance à notre organisation.

Le comité est composé de la présidence de la CSQ, ainsi que de cinq personnes membres du CG et élèves.

Le mandat du comité est d'amorcer et de préparer chacune des phases de réflexion et de consultations devant mener à des recommandations à soumettre au conseil général au plus tard à l'hiver 2023.

# Préparation de la Semaine et du Camp de la relève syndicale CSQ

La 5<sup>e</sup> édition de la Semaine de la relève syndicale aura lieu du 25 au 29 avril 2022. Cet événement annuel vise à sensibiliser les affiliés à l'importance d'accueillir la relève syndicale, de bien la préparer et de la mettre en valeur par l'organisation d'activités de formation sur les plans local, régional et national.

## CE QU'IL FAUT SAVOIR

### Au sujet de la Semaine de la relève syndicale

- ✓ L'équipe de formation de la CSQ, en collaboration avec d'autres services, propose des mini-conférences ou des ateliers sur des sujets variés pouvant être organisés sur les plans local et régional.
- ✓ Un soutien financier pouvant aller jusqu'à 1000 \$ est offert pour des activités de coordination régionale.
- ✓ Les régions intéressées doivent présenter leur projet en amont de l'événement.

### Au sujet du Camp de la relève syndicale

- ✓ L'événement, qui se déroulera du 27 au 29 avril 2022, s'adresse aux membres en responsabilités syndicales depuis 3 ans ou moins.
- ✓ Le Camp propose deux journées d'ateliers pratiques, de formation et d'engagement.
- ✓ La préinscription aura lieu du 15 au 31 mars 2022.
- ✓ La Centrale assume tous les frais de séjour au Camp, sauf les libérations et le transport (mais un soutien financier pour le transport est offert aux syndicats éloignés).



Photo Benoît Dupont

## EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez communiquer avec l'équipe de la formation syndicale ([formationsyndicale@lacsq.org](mailto:formationsyndicale@lacsq.org)) ou visiter le site de la [Semaine de la relève syndicale](#).

# Tour d'horizon de la loi modifiant le régime SST

La Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (SST) apporte de grands changements au régime. Ceux-ci touchent la gouvernance, la réparation ainsi que la prévention et entreront en vigueur progressivement sur quatre ans.

Les personnes déléguées ont pu prendre connaissance des principaux changements à la Loi. Les modifications étant nombreuses, le service SST de la Centrale a préparé pour 2022 une offre de formation renouvelée répondant aux exigences de la CNESST et qui inclut toujours nos formations en lien avec la campagne sur les facteurs de risques psychosociaux. De plus, une journée de formation

spécifique sur la modernisation du régime SST au Québec fait partie des options sur lesquelles se penchent l'équipe et le comité SST pour assurer l'accompagnement des affiliés dans cet important changement pour les milieux de travail.

La Centrale assure une surveillance des textes de loi modifiés et de leur interprétation. Elle poursuit les

représentations en lien avec la reconnaissance des lésions psychologiques, le droit des victimes de lésion et de maladie professionnelles et le droit des femmes.

## EN SAVOIR PLUS

Pour effectuer une demande de formation en santé et sécurité du travail, il suffit de [remplir le formulaire](#).

# Pour une saine gestion du régime Alter ego

Afin de gérer de façon saine les dossiers en assurance maladie, dont les coûts ne cessent de croître, un comité consultatif en assurance collective de personnes sera mis sur pied. Les membres qui en feront partie seront élus au CG de mars 2022.

## CE QU'IL FAUT SAVOIR

Plusieurs risques peuvent avoir un effet sur la tarification du régime, par exemple :

- ✓ L'augmentation du coût des médicaments;
- ✓ L'effet inflationniste sur les primes de la sous-tarification de l'appel d'offres;
- ✓ Le vieillissement du groupe;
- ✓ L'augmentation des réclamations pour les grands réclamants;
- ✓ L'augmentation des nouvelles utilisations de médicaments coûteux.

Pour limiter les risques, plusieurs mesures peuvent être mises en place, par exemple :

- ✓ La transition forcée des médicaments biologiques vers des médicaments biosimilaires;
- ✓ La promotion de l'achat pour trois mois des médicaments d'entretien;
- ✓ La planification du décaissement des réserves en assurance invalidité de longue durée dès 2026.

### Le comité consultatif aura comme mandat :

- ✓ D'étudier les différentes mesures mises de l'avant en lien avec la saine gestion du régime;

- ✓ De donner son avis au CG au sujet de ces propositions;
- ✓ De faire des recommandations relatives à la saine gestion du régime.

### Le comité sera formé :

- ✓ De la personne membre du conseil exécutif et responsable du dossier en assurance à la CSQ, soit le trésorier de la Centrale, Luc Beauregard;
- ✓ De deux personnes conseillères du Service de la sécurité sociale de la Centrale;
- ✓ De cinq personnes issues des regroupements concernés par le régime Alter ego qui seront élues par le CG.



# Revendication et mobilisation pour un salaire minimum à 18 \$ de l'heure

La Centrale joint sa voix à celle des organisations syndicales et communautaires, et adhère à la coalition Minimum 18 \$. Le CG a adopté la recommandation visant à revendiquer la hausse du salaire minimum à 18 \$ de l'heure.

Depuis le lancement de la campagne 5-10-15, la CSQ participe à titre de membre actif. Menée par le Front de défense des non-syndiqués, le Collectif pour un Québec sans pauvreté ainsi que plusieurs organisations syndicales, cette campagne revendiquait un salaire minimum de 15 \$ de l'heure.

Au printemps 2021, un comité de travail ayant pour objectif d'examiner les données et les arguments qui pourraient appuyer la révision de la revendication a été mis en place. Ce comité a proposé un salaire minimum à 18 \$.

## CE QU'IL FAUT SAVOIR

- ✓ Le salaire minimum répond à deux objectifs : s'assurer que la concurrence entre les entreprises, dans les secteurs les plus précaires, ne se fait pas sur le dos des travailleuses et des travailleurs et que le travail garantit une sortie de la pauvreté pour celles et ceux qui consacrent leur semaine à un emploi.

- ✓ Le seuil de 18 \$ correspond au salaire nécessaire pour une personne qui travaille à temps plein (35 heures par semaine) pour sortir de la pauvreté.

- ✓ La cible des 18 \$ est ambitieuse et vise à continuer l'accélération de la croissance des bas salaires.
- ✓ Les 18 \$ représentent une augmentation de 37 % par rapport aux 13,10 \$ édictés en mai 2021.

